

des dites terres et sans autres charges que celles portées par les dits titres ny que personne les puisse troubler ou empescher en la jouissance des dites grèves tant du Sault-au-Matelot qu'autres lieux à luy appartenant au dit titre de fief."

Registre d'intendance no 3, folio 10.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 331.

21 mai 1732.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige les MM. du séminaire des Missions Etrangères établi à Québec de fournir leur aveu et dénombrement des seigneuries qu'ils possèdent en fief et des terres à eux appartenantes en la censive du domaine du roi à Québec; enjoint à tous les tenanciers des dits MM. du séminaire de se présenter à eux avec leurs titres pour les mettre en état de faire leur dit aveu.

Ordonnances des Intendants, cahier 20, folio 65.

1er juin 1732.

Aveu et dénombrement de messire Jean Lyon de Saint-Ferréol, prêtre, docteur de Sorbonne, supérieur de MM. les ecclésiastiques du séminaire des Missions Etrangères établi à Québec, pour le fief et seigneurie de la Côte-de-Beaupré.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 2, folio 375.

24 mai 1738.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui réunit au domaine des MM. du séminaire de Québec, seigneurs de Beaupré, les terres de Louis Paré, Joseph Martineau, Joseph Lessard, Joseph Poulin, Claude Paré, Etienne Paré, Pierre Boivin, François Lessard, François Racine, Jo-